

ÇA SUFFIT ! PROMETTRE UNE TOLÉRANCE ZÉRO FACE AUX ATTAQUES DONT SONT VICTIMES LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES DROITS DE L'HOMME

PAR FRANCESCO MARTONE ET CLAIRE BRACEGIRDLE

Une guerre silencieuse est actuellement menée contre les peuples autochtones et les communautés locales qui défendent leurs terres face à l'expansion de l'industrie. De récentes recherches ont démontré que les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme s'exposaient à des risques importants – et grandissants. Leurs initiatives leur valent d'être victimes de violence, d'intimidation et d'incrimination.

Cette note d'information porte un regard critique sur les diverses initiatives menées par les États, les organismes intergouvernementaux, le secteur privé et les institutions de financement du développement, qui visent à protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Elle présente un aperçu global des principales limites de

À PROPOS DE L'INITIATIVE DE TOLÉRANCE ZÉRO

L'Initiative de tolérance zéro vise à lutter contre la violence, l'intimidation et l'assassinat des membres des peuples autochtones et d'autres défenseurs des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Elle rassemble des organisations, des personnes et des communautés du monde entier et a aidé des représentants de 14 pays à émettre un appel à la tolérance zéro pour les assassinats et les violences liés à la production et au commerce de produits de base.

Révisé par Helen Tugendhat et Tom Griffiths. Mis en page par Tim Harcourt-Powell, avec des illustrations de MinuteWorks. Cette note d'information a été rédigée en anglais et traduite en français / espagnol. En cas de divergences entre les deux, la version anglaise sera considérée comme correcte. © Forest Peoples Programme 2019. Cette œuvre est protégée par la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. La publication est librement accessible en ligne sur www.forestpeoples.org. Les droits d'auteur appartiennent à Forest Peoples Programme. Cette mention générale des droits d'auteur sur la publication n'exclut pas les droits d'auteur relatifs à chaque image incluse dans la publication.

ces initiatives et affirme que la plupart des engagements annoncés n'ont pas été suivis d'actions concrètes. Qui plus est, elle constate que les connaissances, les expériences et les priorités des défenseurs eux-mêmes n'ont pas été incluses de manière adéquate dans la conception des mécanismes et des approches de protection.

Cette note d'information explique pourquoi une promesse de tolérance zéro est nécessaire non seulement pour établir de nouvelles normes et attentes concernant le respect des droits des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, mais aussi pour que les défenseurs eux-mêmes jouent un rôle central dans le développement de solutions face aux problèmes auxquels ils se heurtent. Elle s'appuie pour cela sur des recherches menées afin de soutenir l'élaboration d'une promesse de tolérance zéro et sur la vaste expérience de Forest Peoples Programme dans l'aide apportée aux peuples autochtones et aux communautés locales pour leur permettre d'exercer leur droit à l'autodétermination.

L'AMPLEUR DU PROBLÈME

Global Witness a documenté 164 assassinats de défenseurs de l'environnement en 2018.¹ Plus récemment, la Coalition Against Land Grabbing a recensé 65 cas de détention arbitraire et de harcèlement judiciaire, 92 assassinats et 46 cas de menaces ou de brutalités entre janvier et avril 2019.²

Étant donné les contextes dans lesquels opèrent de nombreux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme – des lieux où les conflits et la corruption sont monnaie courante, l'état de droit affaibli et la presse muselée – ces chiffres sous-estiment très probablement l'ampleur du problème. En outre, un accent mis exclusivement sur les assassinats ne tient pas compte des personnes réduites au silence et opprimées et des vastes conséquences que cela peut avoir. Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme à travers le monde sont victimes de menaces, de déplacements forcés, d'intimidations, de campagnes de dénigrement et d'incrimination. Il est difficile d'en mesurer les effets, non seulement parce que les États et les groupes de la société civile n'ont souvent pas

REMARQUE À PROPOS DE LA TERMINOLOGIE

Dans cette note d'information, nous employons principalement le terme « défenseur de l'environnement et des droits de l'homme ». Ce terme désigne généralement des personnes œuvrant pour les droits des peuples autochtones, les droits fonciers et les droits environnementaux. Il est à noter également qu'à travers ce terme, nous ne faisons pas référence uniquement à des personnes individuelles, mais aussi à des communautés, à des mouvements et à des organisations. Nous ne nous concentrons pas seulement sur les droits environnementaux et sur les droits de l'homme individuels, reconnaissant que bien souvent, l'engagement des peuples autochtones et des communautés pour la protection de l'environnement va de pair avec leur lutte collective en faveur de l'autodétermination et de la protection des terres dont ils dépendent.

les capacités nécessaires, mais aussi parce que la violence et le harcèlement ont des effets multidimensionnels sur la vie et le bien-être des communautés.

Depuis l'adoption en 1998 de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, le nombre et l'intensité des menaces, des attaques et des assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme ont augmenté.³ Malheureusement, cette hausse s'est produite en dépit de l'engagement accru des acteurs internationaux et de la société civile à tenter de protéger les défenseurs et de trouver des moyens de soutenir leur travail.

QUELS SONT LES FACTEURS À L'ORIGINE DE CETTE HAUSSE ?

Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme qui s'efforcent de protéger les terres et l'environnement contre les conséquences de l'agrobusiness et des

¹ Global Witness, 2019. *Enemies of the state?* Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/33qXatf>

² Coalition Against Land Grabbing, 2019. *Defending Commons' Land and ICCAs: January-April 2019*. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2NNbCFG>

³ Front Line Defenders, 2019. *Analyse globale 2018*. Disponible sur : <https://www.frontlinedefenders.org/fr> et Global Witness, 2019. *Enemies of the state?* Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/33qXatf>

industries extractives sont ceux qui courent le plus de risques. Dans des recherches publiées en 2019, Global Witness a indiqué que l'agrobusiness était associé au plus grand nombre d'assassinats de défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme (46), suivi de près par l'extraction minière et pétrolière (40), le braconnage (23) et l'exploitation illégale des forêts (23).

Ces secteurs sont en pleine expansion. Les ressources sont aujourd'hui extraites de la Terre trois fois plus vite qu'en 1970 et la quantité de matières consommées dans le monde augmente de 3,2 % chaque année.⁴ À mesure que le secteur de l'agrobusiness et les industries extractives s'étendent, les risques augmentent également pour les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

En outre, les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme opèrent dans des contextes de plus en plus hostiles vis-à-vis des militants et des mobilisations de la société civile. Dans de nombreux pays, le harcèlement et l'incrimination des acteurs de la société civile augmentent, les manifestations sont davantage encadrées par la police et les sociétés de médias indépendantes subissent plus de pressions.⁵

OPPRESSION ET MARGINALISATION

Les peuples autochtones et les communautés locales ne se heurtent pas seulement à cette hausse préoccupante des hostilités, mais affrontent également les conséquences durables du colonialisme. Les peuples autochtones et les communautés locales ont toujours été marginalisés ; de nombreux gouvernements des pays du Sud continuent de les exclure à travers leurs actions et ne reconnaissent toujours pas leurs droits. Associé au fait que la frontière des activités extractives progresse surtout dans des lieux occupés par des peuples autochtones et des communautés locales, cela crée des vulnérabilités supplémentaires.

Pour comprendre les problèmes que rencontrent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, il faut donc les replacer dans leur contexte, en s'intéressant à la nature croisée de l'oppression qu'ils

“Si nous voulons sauver la planète, nous devons cesser de tuer et d'incriminer les personnes qui la protègent.”

VICTORIA TAULI-CORPUZ,
RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES SUR
LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

subissent. Les mécanismes et les approches visant à protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme doivent être conçus en gardant ces vulnérabilités à l'esprit. Selon le contexte, les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme peuvent ne pas avoir accès à la justice et le déséquilibre des pouvoirs peut les empêcher de se faire entendre et d'agir.

COMMENT LES PROBLÈMES QUE RENCONTRENT LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES DROITS DE L'HOMME ONT-ILS ÉTÉ TRAITÉS JUSQU'À PRÉSENT ?

NATIONS UNIES

L'Organisation des Nations Unies a de plus en plus conscience des problèmes particuliers que rencontrent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Ces dernières années, le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme ainsi que les personnes détenant des mandats spéciaux (les Rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur les droits des peuples autochtones, sur les droits de l'homme et sur l'environnement, entre autres) se sont de plus en plus attachés à protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

⁴ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019. *Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session*. Disponible sur : https://ipbes.net/system/tdf/ipbes-7-10_fr.pdf?file=1&type=node&id=35754

⁵ Antoine Buyse, 2018. *Squeezing civic space: restrictions on civil society organizations and the linkages with human rights*. *The International Journal of Human Rights*, Volume 22, numéro 8. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2O021eF>

On peut citer, parmi les étapes importantes :

- La Résolution des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme de 2013, qui a reconnu le rôle capital que jouent ces derniers, et a engagé vivement les États à instaurer un « climat sûr et porteur » pour eux ;⁶
- La publication de deux rapports consacrés aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme par le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, mettant en avant la gravité du problème et la nécessité d'une action urgente de la part des États, des entreprises et des investisseurs ;⁷
- Le rapport de 2018 publié par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui attire l'attention sur la hausse notable du nombre d'attaques et d'incriminations dont sont victimes les peuples autochtones qui défendent leurs droits menacés par l'expansion de l'industrie ;⁸
- L'adoption par le Conseil des droits de l'homme, en 2019, d'une résolution reconnaissant l'importance des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.⁹

Ces initiatives et d'autres braquent les projecteurs sur les problèmes qu'affrontent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Cependant, il existe souvent un décalage entre les responsabilités et les attentes qu'elles imposent aux États, aux entreprises et aux investisseurs, et les réalités qu'affrontent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme sur le terrain.

GOVERNEMENTS NATIONAUX ET ORGANISMES RÉGIONAUX

Suite à l'adoption en 1998 de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, les États, les organismes régionaux et d'autres organisations intergouvernementales ont introduit des politiques, des pratiques et des outils en vue de sa mise en œuvre.

Lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme

Parmi les plus importants d'entre eux, citons les Lignes directrices de l'Union européenne (UE) sur les défenseurs des droits de l'homme, adoptées en 2004 et révisées en 2008, qui soulignent de quelle façon l'UE et les États membres peuvent aider politiquement les défenseurs par l'intermédiaire de leurs ambassades et de leur travail diplomatique. Les représentants de l'UE et des ambassades sont encouragés à plaider en faveur des défenseurs, à se déplacer sur le terrain, à suivre les procès, à organiser des réunions et, parfois, à apporter une aide financière.

Bien que ces lignes directrices aient joué un rôle important en suscitant un soutien en faveur des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme et en fournissant un modèle à suivre pour divers autres pays, des recherches menées sur leurs conséquences ont mis en lumière deux grandes lacunes.

Premièrement, une étude réalisée par Peace Brigades International, sur la base de recherches de terrain dans plusieurs pays, a constaté que les diplomates faisaient preuve d'une large discrétion concernant leur application.¹⁰ Cette latitude est problématique, étant donné que la protection des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme n'a pas encore été pleinement intégrée dans les politiques européennes de commerce ou d'investissement ; des conflits peuvent survenir entre les intérêts commerciaux de l'UE et des États membres et leur devoir de protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

Deuxièmement, les lignes directrices semblent avoir une portée limitée. Une évaluation réalisée en 2015 par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a constaté que seul un tiers des défenseurs des droits de l'homme impliqués dans les consultations régionales avaient connaissance des lignes directrices et que ceux qui en avaient connaissance trouvaient le personnel diplomatique insuffisamment

⁶ Conseil des droits de l'homme, 2013. Protection des défenseurs des droits de l'homme, A/HRC/RES/22/6. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/129/29/PDF/G1312929.pdf?OpenElement>

⁷ Nations Unies Droits de l'homme Haut-commissariat, 2016. *Violence against environmental defenders – New UN major report urges zero-tolerance*. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/33rkEyD> et Assemblée générale des Nations Unies, 2015. *Situation des défenseurs des droits de l'homme*. Disponible sur : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/217&Lang=F

⁸ Victoria Tauli-Corpuz, 2018. *Report to Human Rights Council: Attacks against and criminalization of indigenous peoples defending their rights*. Disponible sur : <https://bit.ly/34DCD56>

⁹ ISHR, 2019. *HRC40: Council unanimously recognises vital role of environmental human rights defenders*. Disponible sur : <https://bit.ly/34ICb5G>

¹⁰ Peace Brigades International, 2014. *Ten years of the EU guidelines on Human Rights Defenders: An assessment from the field*. PBI. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2K2OSAm>

formé ou informé.¹¹ Des défenseurs des droits de l'homme africains ont soulevé des problèmes similaires durant un atelier organisé par l'International Service on Human Rights : avant l'atelier, la plupart des participants n'avaient pas connaissance des lignes directrices.¹² Il est évident que les lignes directrices ne sont utiles que dans la mesure où les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, mais aussi le personnel diplomatique, y ont accès.

Programmes de relocalisation

Une autre approche pour venir en aide aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme consiste à faciliter leur relocalisation temporaire, comme cela a été fait, par exemple, par la Plateforme de l'UE pour la relocalisation temporaire et par les programmes Shelter Cities menés dans plusieurs pays. Ces initiatives sont une bouée de sauvetage pour les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme menacés ; cependant, elles sont surtout utiles pour les militants basés dans les zones urbaines qui ont des liens avec les réseaux de solidarité internationaux. De nombreux programmes nécessitent de parler couramment certaines langues et ne sont axés que sur certains lieux ; la plupart obligent le bénéficiaire à parcourir une certaine distance, loin de sa communauté et de son lieu de lutte. Ici, les risques de réduire la protection à des défenseurs individuels est évident : les membres de la famille et de la communauté laissés derrière peuvent subir des représailles. Les programmes de relocalisation existants n'ont donc pas été conçus, pour la plupart, pour répondre de façon adéquate aux besoins des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

Plans d'action nationaux sur les entreprises et les droits de l'homme

Les États sont encouragés à élaborer des plans d'action nationaux dans le cadre de leurs initiatives de mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Un examen des plans existants montre cependant d'importantes disparités de l'un à l'autre : certains font référence de manière générale aux défenseurs des droits de l'homme, tandis que d'autres énoncent les devoirs précis des entreprises, ou la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques.¹³ Fait plus problématique encore, les plans eux-mêmes n'exigent pas,

par le biais d'une réglementation, une redevabilité ou une responsabilisation des entreprises. Comme l'a souligné Humberto Cantù Rivera dans le *Business and Human Rights Journal*, en élaborant des plans d'action nationaux, les États ont « omis de respecter leurs obligations de réglementer et d'adopter des mesures législatives. »¹⁴ Rivera indique que s'ils n'ont pas le pouvoir de changer les lois, les plans d'action nationaux « seront potentiellement inefficaces pour générer un réel changement dans le comportement des entreprises. »¹⁵

S'attaquer aux causes profondes de la violence exercée à l'encontre des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme nécessite également que les États prennent des mesures plus solides pour affronter les acteurs non étatiques violents et oppressifs, y compris les groupes paramilitaires, les gangs criminels et les trafiquants de drogue, qui enfrennent souvent les droits des défenseurs et leur portent préjudice.

Aucune des initiatives décrites ci-dessus (les Lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme, les programmes de relocalisation et les plans d'action nationaux) n'aborde les causes profondes des attaques et des menaces à l'encontre des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Les États et les organismes régionaux ont des devoirs envers les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, mais cherchent également à servir leurs propres intérêts commerciaux ; à ce jour, ce conflit d'intérêts potentiel n'a pas attiré une attention suffisante. Qui plus est, et comme le souligne une analyse des mécanismes de relocalisation existants, bon nombre de ces initiatives ne reposent pas sur une connaissance des besoins et des priorités des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

Institutions de financement du développement

Jusqu'à présent, les institutions de financement du développement ont mis du temps à introduire des politiques visant à protéger ou à soutenir les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Des recherches menées par la Coalition pour les droits humains dans le développement ont constaté, en outre, que les institutions

¹¹ Assemblée générale des Nations Unies, 2015. *Situation des défenseurs des droits de l'homme*. Disponible sur : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/217&Lang=F

¹² ISHR, 2018. *NGO Forum: The impact of diplomatic initiatives on the protection of human rights defenders*. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/34FcbYO>

¹³ Tous les plans d'action nationaux sont disponibles (en anglais) sur : <https://globalnaps.org/>

¹⁴ Humberto Cantù Rivera, 2019. *National Action Plans on Business and HRs: Progress or Mirage?* Business and Human Rights Journal Volume 4 numéro 2, Cambridge University Press. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2NAIAtZ>

¹⁵ Humberto Cantù Rivera, 2019. *National Action Plans on Business and HRs: Progress or Mirage?* Business and Human Rights Journal Volume 4 numéro 2, Cambridge University Press. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2NAIAtZ>

de financement du développement n'ont pas pleinement tenu compte des risques sociaux et environnementaux associés aux projets qu'elles soutiennent.¹⁶ Ces recherches indiquent que les institutions de financement du développement ont des procédures de diligence raisonnable insuffisantes, qu'elles ne permettent pas aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme de participer aux prises de décisions et qu'elles s'appuient sur les informations transmises par les clients plutôt que sur des informations recueillies sur le terrain.¹⁷ En l'absence de solides mécanismes permettant de rendre le processus de développement participatif et redevable envers les communautés concernées, les institutions de financement du développement font courir des risques aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

Le secteur privé

Le monde étant aujourd'hui davantage conscient des difficultés que rencontrent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, les entreprises et les investisseurs ont été contraints de prendre des mesures pour éviter des préjudices supplémentaires. Jusqu'à présent, il semble pourtant que les efforts aient été insuffisants ; le Corporate and Human Rights Benchmark 2018 a constaté que moins de 10 % des entreprises interrogées ont pris des engagements de politique publique sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.¹⁸ En outre, parmi les cent allégations de graves conséquences négatives sur les droits de l'homme analysées, les recours n'ont été satisfaisants pour les détenteurs de droits que dans 3 % des cas.¹⁹

Le Corporate and Human Rights Benchmark 2018 s'alarme de la mise en œuvre insuffisante des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Comme indiqué ci-dessus, le secteur de l'agro-business et les industries extractives sont les plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme ; il est inquiétant, par conséquent, que le Benchmark ait constaté que 80 % des entreprises extractives et toutes les sociétés agricoles pertinentes étudiées n'ont pas indiqué de quelle façon elles identifient et s'impliquent auprès des détenteurs de droits fonciers.²⁰ Bien que certaines entreprises et certains investisseurs aient fait des déclarations publiques à propos des défenseurs de

l'environnement et des droits de l'homme ou aient instauré des politiques visant à les protéger, il est à noter que, jusqu'à présent, les entreprises ont largement omis d'intégrer des éléments sensibles aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme dans leurs évaluations des risques. Il est capital qu'ils le fassent : c'est aux entreprises qu'il doit incomber avant tout d'empêcher les préjudices.

Pour finir, il est à noter que de nombreux mécanismes de responsabilisation des entreprises reposent sur l'hypothèse que le secteur privé et la société civile opèrent au sein d'un « espace commun ». Dans ce modèle, les entreprises sont *mises face à leurs responsabilités* par les membres de la société civile, qui exigent que leurs droits soient reconnus. Toutefois, les groupes historiquement marginalisés (que sont souvent les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme) peuvent avoir du mal à partager l'espace avec le secteur privé.²¹ Une fois encore, le soutien des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme doit être conçu en gardant à l'esprit le déséquilibre des pouvoirs, la marginalisation et l'oppression.

POURQUOI UNE PROMESSE DE TOLÉRANCE ZÉRO EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

L'examen des initiatives décrites ci-dessus fait clairement apparaître qu'il faut en faire plus pour soutenir et protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. Le peu de progrès accomplis (selon Global Witness, trois défenseurs des terres et de l'environnement ont été assassinés chaque semaine en 2018) est dû au fait que les approches existantes ne visent pas les causes profondes des attaques et des menaces.²² Pour protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, il faut lutter contre les facteurs à l'origine des violences. Et dans le cadre de la lutte contre ces facteurs, les approches et les mécanismes doivent tenir compte des rôles joués par la marginalisation historique, le racisme et l'impunité.

¹⁶ Coalition pour les droits humains dans le développement, 2019. "Uncalculated Risks" exposes threats and attacks against defenders in development. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2qykiI3>

¹⁷ Coalition pour les droits humains dans le développement, 2019. "Uncalculated Risks" exposes threats and attacks against defenders in development. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2qykiI3>

¹⁸ Institute for Human Rights and Business, 2018. *Corporate Human Rights Benchmark*. Disponible (en anglais) sur <https://bit.ly/354zsDw>

¹⁹ Institute for Human Rights and Business, 2018. *Corporate Human Rights Benchmark*. Disponible (en anglais) sur <https://bit.ly/354zsDw>

²⁰ Institute for Human Rights and Business, 2018. *Corporate Human Rights Benchmark*. Disponible (en anglais) sur <https://bit.ly/354zsDw>

²¹ Heinrich Böll Stiftung, 2017. *Natural Resource Struggles: Shrinking spaces for civil society*. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/32yk157>

²² Global Witness, 2019. *Enemies of the state?* Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/33qXatf>



Crédit photo : © Resguardo Cañamomo y Lomapieta. Un membre de la garde indigène patrouille et surveille le territoire du Resguardo Cañamomo y Lomapieta.

EXEMPLES D'APPROCHES COMMUNAUTAIRES DE LA PROTECTION

- Bassin du Congo : des organisations camerounaises, centrafricaines, gabonaises et congolaises ont mis en place un observatoire, *Verdir*,²³
- Colombie : *Somos Defensores* procède à des évaluations des risques communautaires et soutient la relocalisation temporaire ;
- Guatemala : *Unidad de Protección a Defensoras y Defensores de Derechos Humanos* soutient les défenseurs des droits de l'homme menacés ;
- Mexique : *Consortio Oaxaca*, une organisation communautaire de la société civile féministe, apporte un soutien juridique aux femmes qui défendent les droits humains.²⁴

Une promesse de tolérance zéro est nécessaire pour focaliser l'attention sur ces problèmes systémiques profondément ancrés.

Qui plus est, notre analyse démontre qu'en dépit des engagements pris par les entreprises, les États et les investisseurs pour protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, ces derniers n'ont pas été suffisamment protégés par les politiques existantes. **Une promesse de tolérance zéro est donc nécessaire pour s'assurer que les entreprises instaurent des systèmes bien plus solides pour respecter leurs devoirs de protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.**

Un changement de perspective s'impose, cependant : les actions des États, des entreprises et des investisseurs ne suffiront pas à eux seuls à empêcher de nuire aux défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme. **Une promesse de tolérance zéro est nécessaire pour reconnaître le libre arbitre des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, et pour souligner l'importance des mécanismes et des approches communautaires de protection.** Dans différents contextes, les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme redéfinissent actuellement la

sécurité et la protection pour répondre à leurs besoins et à leurs priorités ; ces efforts devraient être soutenus.

En outre, les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme doivent occuper une place centrale dans l'identification des solutions. Comme le souligne cette note d'information, les approches visant à soutenir les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme échouent souvent parce qu'elles n'ont pas suffisamment tenu compte de leurs besoins et de leurs priorités. **Une promesse de tolérance zéro est nécessaire, car les connaissances et les expériences des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme doivent être le fondement pour comprendre la nature du problème et trouver des solutions.**

Un autre changement de perspective est nécessaire, pour ne plus se focaliser uniquement sur les défenseurs individuels. Les initiatives collectives des communautés ou des groupes de communautés doivent au contraire être reconnues ; **une promesse de tolérance zéro est nécessaire pour s'assurer que les approches de la protection tiennent compte du fait qu'outre les individus, les communautés peuvent elles aussi être exposées à des risques.** Qui plus est, et en ce qui concerne

²³ Centre pour l'Environnement et le Développement. *Verdir : le respect des droits de l'Homme dans le Bassin du Congo*. Disponible sur : <https://bit.ly/2Ka1Hjf>

²⁴ Inés M. Pousadela et Asmara Klein. *Against all odds: The perils of fighting for natural resource justice*. CIVICUS et Publish What You Pay. Disponible (en anglais) sur : <https://bit.ly/2Cy1Qlv>

en particulier les peuples autochtones, les droits détenus collectivement doivent être compris et respectés.

RECOMMANDATIONS

ÉTATS

- Respecter les droits fonciers, et les autres droits détenus collectivement, des peuples autochtones et des communautés locales ;
- Voter des lois ciblant les facteurs à l'origine des attaques commises à l'encontre des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, en veillant en particulier à réglementer l'expansion des activités extractives et en ouvrant l'espace civique ;
- Lutter contre les conflits d'intérêts entre les intérêts commerciaux et les devoirs envers les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme.

SECTEUR PRIVÉ

- La diligence raisonnable au regard des droits de l'homme doit être obligatoire et des éléments sensibles aux activités des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme doivent être intégrés dans les évaluations des risques ou autres procédures des entreprises ;
- Les droits doivent être respectés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

DÉCIDEURS INTERNATIONAUX

- Baser les décisions et les approches visant à soutenir les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme sur des informations recueillies sur le terrain ;
- Veiller à ce que les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme soient écoutés et entendus ;
- Reconnaître le libre arbitre des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme : soutenir les mécanismes communautaires de protection ;
- Renforcer les capacités des communautés à bâtir des alliances et des réseaux et à recueillir des informations pour alimenter les plaidoyers et les litiges ;
- Rééquilibrer les réponses, en ne se préoccupant plus majoritairement des défenseurs individuels, et promouvoir la reconnaissance des actions collectives et l'importance des droits détenus collectivement.



“Les responsables de nos communautés mettent leur vie en péril pour défendre notre monde.”

GEOVALDIS GONZÁLEZ JIMÉNEZ,
DÉFENSEUR COMMUNAUTAIRE, COLOMBIE

CONCLUSION

Le rôle joué par les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique est de plus en plus reconnu, y compris par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est toutefois profondément ironique que ce changement (vers la reconnaissance des connaissances environnementales et des compétences de gestion des terres des peuples autochtones et des communautés locales) se produise en même temps que ces derniers font face à des menaces grandissantes en voulant défendre la biodiversité, l'environnement et les terres contre l'expansion inexorable de l'industrie.

Comme l'a indiqué cette note d'information, la hausse des menaces contre les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme provient en partie du secteur de l'agrobusiness et des industries extractives, en particulier, qui cherchent à aller encore plus loin dans des zones qui n'étaient jusqu'ici pas industrialisées, en l'absence d'une réglementation nationale efficace. Cette hausse des menaces résulte également de l'engagement croissant des communautés et des peuples, à travers le monde, sur les questions de justice environnementale et écologique.

Ces efforts doivent être respectés, et non réprimés. Une promesse de tolérance zéro est nécessaire pour faire un pas en avant dans la reconnaissance du libre arbitre, des connaissances, des points de vue et des expériences des défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme, et pour faire un pas en avant vers une action bien plus proactive de la part des États, des organismes intergouvernementaux, des entreprises, des investisseurs et des groupes de la société civile pour protéger les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme contre tout préjudice.

Financially supported by



NICFI

Norway's
International Climate
and Forest Initiative